



Mon propriétaire vend la maison qu'il me loue

Par **JUVAMINE84**, le 10/08/2014 à 02:47

BonjourrnMon propriétaire veut vendre la villa ou je suis depuis 2008 meublérnMais par contre j ai bien reçu une lettre recommander en me dis ans que j avais 3 mois pour partir qui veux dire le 28/08/2014 je suis a la rue je respecte mais par contre le 08/08/2014 il est venue me retirer les meuble en sachant que je dois déménagé le 28/08 j ai toute mes affaire par terre j avais pas assez de carton et le pire de tous sa même le garage il ma pris les meubles outils par terre en sachant que ces le père tu parrain a mon fils qui ma vider la maison propriétaire ces la grand mère.rnJ étais chez moi quand il est venu récupérer les meuble , il me dis je tes téléphoné mardi 04/08/2014 pour récupérer mes meuble vendredi 08/08/2014 en sachant j ai 2 enfants de 6 et 8 ans pourtant je dois partir que le 28/08/2014 . par contre j ai investi dans la maison poil a bois,grillage avec brise vue etc.j ai pas d isolation(G)super par contre toute l électricité et hors norme 2file je chauffe au poil a bois mais par contre j ai une facture d électricité de 206€ par mois j ai un frigo four occasionel machine a laver 1 par semaine car j ai mes enfant le week une fois sur 2 . en espérant quond pourras me conseillée rnCordialement.

Par **cocotte1003**, le 10/08/2014 à 09:20

Bonjour, le propriétaire n'avait aucun droit de retirer les meubles, vous lui envoyez donc une LRAR pour lui demander de vous les restituer et surtout vous faites la liste de TOUS les meubles car ils n apparaitront pas sir l'état des lieux de sortie. Aviez vous l'autorisation d'installer in poêle à bois ? L'isolation n'est pas obligatoire, cordialement

Par **Lag0**, le 10/08/2014 à 16:20

Bonjour,

Déjà, quand vous dites : " j ai bien reçu une lettre recommander en me dis ans que j avais 3 mois pour partir", ceci correspondait-il bien avec l'échéance annuelle de votre bail ? Car, en effet, le bailleur ne peut vous donner congé que pour l'échéance du bail avec préavis de 3 mois et pas pour n'importe quand !

Ensuite, vous êtes locataire en titre jusqu'au dernier jour de votre bail et le bailleur n'a pas le droit de modifier la chose louée jusque là. Il ne pouvait donc pas exiger de reprendre ses meubles avant l'échéance du bail. Il fallait refuser !

J'espère au moins que vous avez signé un accord lors du retrait de ces meubles car sinon, lors de l'état des lieux de sortie, on pourrait vous reprocher l'absence des meubles et vous les faire payer !